

Le rapport Homme-Animal : évolutions passées et enjeux d'avenir

Depuis l'enclenchement du processus de domestication, les interactions entre humains et animaux ont joué un rôle majeur dans l'aménagement des espaces partagés et dans l'évolution des systèmes alimentaires et sanitaires. Foncièrement asymétriques, ces rapports ont permis aux sociétés de tirer parti des différents services offerts par les animaux : nourriture, habillement, force de travail, loisir, régulation écologique, etc. Majoritairement anthropocentrés, ils reposent sur une séparation des espèces : animaux sauvages, de rente, de compagnie. Chacune de ces trois catégories connaît des évolutions et des modalités de gestion différentes. Aujourd'hui, de nouvelles problématiques ré-interrogent ce rapport Homme-Animal, qui justifient de l'appréhender de manière prospective.

Les sujets touchant directement ou indirectement à la place des animaux dans nos sociétés gagnent en importance et en sensibilité. Les filières animales sont au cœur des débats, tant pour leurs impacts environnementaux que pour les conditions de vie et d'abattage des animaux d'élevage. On assiste aussi au développement de modes de consommation réduisant, pour des raisons éthiques, environnementales et sanitaires, l'utilisation des produits d'origine animale. Sur un autre registre, le retour ou la réintroduction de grands prédateurs (loups, ours), cristallise les tensions entre acteurs du territoire. Dans le même temps, les animaux de compagnie sont au cœur d'une économie de services de plus en plus importante.

Par « rapport Homme-Animal », nous entendons un concept synthétique qui permet d'englober, pour mieux les penser dans leur devenir historique, l'ensemble des relations concrètes et quotidiennes entre hommes et animaux. Certains penseurs, experts et militants de la « cause animale » s'appuient sur cette pluralité d'évolutions pour repenser les conditions sociales, éthiques et juridiques de ce rapport. Ce sujet n'est pas seulement d'ordre philosophique, tant il emporte de conséquences sur les plans alimentaires, économiques, territoriaux et environnementaux.

Cette note présente les tendances lourdes en matière de rapport Homme-Animal, puis elle

décrit trois modalités typiques de ce rapport : animal sauvage, animal d'élevage, animal familial¹. Une prochaine note s'intéressera, elle, à l'avenir du rapport Homme-Animal, à travers cinq scénarios contrastés.

1 - Le rapport Homme-Animal : tendances lourdes et questions émergentes

Le rapport Homme-Animal est le résultat de la longue histoire de l'homínisation, puis de la domestication. Constitué d'échanges inégaux dominés par les intérêts humains (1.1), il s'exprime aussi à travers des cadres juridiques (1.2) et des représentations médiatiques (1.3).

1.1 - La domestication : un processus de co-évolution asymétrique

Il est difficile de penser l'évolution du rapport Homme-Animal sans rappeler son processus central : la domestication. Jean-Denis Vigne la définit comme une évolution continue et partiellement réversible, qui s'étend sur des milliers d'années². Elle implique *a minima* l'intervention initiale de l'homme à trois niveaux : garde et protection ; nourrissage ; contrôle de la reproduction. Le processus se caractérise ensuite par l'acquisition, la perte ou le développement de caractères morphologiques, physiologiques ou comportementaux nouveaux et héréditaires, résultant d'une interaction prolongée, d'un contrôle, voire d'une sélection délibérée.

Entretenue au fil du temps, la domestication accompagne ainsi le passage d'interactions individuelles, plus ou moins dispersées (apprivoisement), à des relations entre espèces (ou entre populations au sein d'espèces), supportées par des agencements matériels (parcs, écuries, parcours, etc.) et des procédures ou des apprentissages répétés (par exemple, étapes de sevrage et de propreté chez les animaux familiers).

La domestication est intrinsèquement asymétrique. Elle comporte une part de domination, de domptage et de violence. Alain Testart la définit comme une « double dépendance entre domestiqués et domesticants, la dépendance des premiers par rapport aux seconds étant plus accusée que celle des seconds par rapport aux premiers »³. Ce processus a incontestablement modifié le règne animal, en séparant les espèces domestiquées (transformées par l'action de l'homme), des

1. Ce travail est issu des réflexions d'un groupe de travail associant les auteurs et trois chercheurs : Jérôme Michalon (sociologue, Université Lyon 2), Jocelyne Porcher (sociologue et ancienne élèveuse, Inra) et Jean-Denis Vigne (archéozoologue, Muséum national d'histoire naturelle), que nous remercions pour leur disponibilité. La partie prospective est retracée dans une autre publication. Voir Bidaud F., Lesage M. et Claquin P., 2016, « Le rapport Homme-Animal : cinq scénarios à l'horizon 2030 », *Analyse CEP*, n° 95, 8 p.

2. Vigne J.-D., 2012, *Les débuts de l'élevage*, Éditions Le Pommier.

3. Testart A., 2012, *Avant l'histoire. L'évolution des sociétés de Lascaux à Carnac*, Gallimard.

espèces dites « sauvages ». Mais elle a aussi changé les sociétés humaines, car les domestications animales (et végétales), au cœur de l'émergence de l'agriculture au Néolithique, ont favorisé le passage d'une ère de subsistance à un monde de surplus.

Le processus domesticatoire a engendré un rapport Homme-Animal anthropocentré, du moins dans les sociétés occidentales. C'est bien l'homme qui fixe la place donnée ou laissée à l'animal, qui dépend le plus souvent de ce qu'il en tire comme bénéfiques, en intégrant au titre des bénéfiques la satisfaction de voir s'améliorer le bien-être des animaux, leur conservation (valeur d'existence), etc. (voir encadré 1). Ce sont pareillement les dommages perçus *par l'homme* qui définissent le caractère « nuisible » ou non des animaux. L'animal est considéré en fonction de ses utilités, qu'elles soient positives (production de denrées alimentaires et autres produits, force de travail, compagnie) ou négatives (agressions, prédatons, etc.).

1.2 - Le statut juridique : cadre évolutif du rapport Homme-Animal

Le rapport Homme-Animal n'est pas seulement constitué d'une multitude d'interactions concrètes régies par l'utilité qu'en tirent les humains. Il est aussi composé de cadres collectifs culturels et moraux, au premier rang desquels on trouve le statut juridique définissant les « droits » des animaux ainsi que les obligations et interdictions imposées aux humains.

Ce régime juridique a beaucoup évolué ces dernières décennies⁴. Inspiré des philosophies de Descartes et Malebranche, le droit moderne issu des réformes napoléoniennes

(code civil et code pénal) considérait l'animal comme un « bien » à la disposition de son propriétaire et soumis aux mêmes règles que les autres biens. Progressivement, les approches de Rousseau et surtout de Bentham se sont imposées, insistant sur la nécessité de prendre en compte la souffrance des animaux, indépendamment de leur capacité à raisonner. Sur ces bases, tout au long du XX^e siècle, des mouvements de défense des animaux se sont structurés, poussant à l'évolution des normes sociales et des principes juridiques.

Une accélération s'opère dans les années 1990, avec l'élargissement de la notion de « protection animale » à celle de « bien-être ». Cette modification terminologique traduit un changement de point de vue : la « protection » soulignait avant tout un devoir de l'homme à l'égard de l'animal, alors que l'idée de « bien-être » met en avant les droits de ce dernier que l'homme est tenu de respecter. La notion dépasse l'absence de mauvais traitements puisqu'elle prend en compte, notamment, la possibilité d'exprimer le « comportement normal de l'espèce » (pour le porc, il peut s'agir de fouir le sol avec son groin, pour la poule de picorer et gratter, etc.).

La condition juridique des animaux est actuellement toujours segmentée, entre autres en « domestiques » et « sauvages ». Les premiers bénéficient d'un statut relativement protecteur, renforcé par la dernière modification du code civil, conformément à la loi n° 2015-177 du 16 février 2015, qui les définit comme êtres « doués de sensibilité »⁵. Quant à l'animal sauvage qui vit en liberté, il n'a pas de statut en tant qu'individu (*res nulli*), sauf s'il appartient à une espèce protégée.

1.3 - Représentations, images, opinions : une influence croissante

Le rapport Homme-Animal déborde les seules interactions concrètes et prescriptions juridiques. Il s'exprime aussi à travers des valeurs, des croyances et tout un imaginaire social. Selon J.-L. Guichet⁶, la période contemporaine marque une rupture : alors que le monde humain et le monde animal étaient entremêlés, y compris dans les villes (abattoirs, tanneurs, commerces, etc.), une mise à distance s'est opérée, avec une partie au moins de ce monde animal. De nombreux urbains n'ont plus de contact avec les animaux d'élevage vivants, et les visions qu'ils en ont sont celles véhiculées par les médias. De même, un grand nombre d'espèces sauvages ne sont connues qu'à travers les documentaires animaliers et les contenus des sites Internet.

Les relations entre hommes et animaux dépendent moins que par le passé des réalités vécues et des expériences directes. Elles sont dorénavant tributaires des moyens de communication de masse, qu'il s'agisse d'évoquer les animaux à titre d'information, de divertissement, d'éducation, etc. Ces médiations orientent et conditionnent nos jugements, forment et déforment nos appréciations, structurent nos attitudes et nos images mentales. Les associations de défense des animaux comme les acteurs des filières l'ont bien compris, qui développent sur divers supports (journaux, sites électroniques, etc.) des campagnes de sensibilisation.

2 - Le rapport Homme-Animal, entre éclatement et unité

Rappelons à nouveau que le « rapport Homme-Animal » est un concept théorique, qui permet d'englober, pour mieux les penser, l'ensemble des relations concrètes entre les hommes et les animaux. Si la domestication a scindé le règne animal entre le « sauvage » et le « domestique », un autre processus distingue, au sein de la sphère du domestique, les animaux de rente et les animaux de compagnie.

Ces trois catégories d'animaux, et donc de rapports sociaux aux animaux, sont gérées

Encadré 1 - Le cheval, archétype de l'évolution des registres d'utilité d'une espèce

Le cheval fut longtemps indispensable à l'homme, à titre civil et militaire. Principal moyen de locomotion jusqu'au début du XX^e siècle, il était aussi massivement utilisé en temps de conflits armés. Lors de la Première Guerre mondiale, son rôle tactique obligeait à une cohabitation permanente entre combattants et animaux⁷. Sa force physique était largement mise à contribution.

Le sport équestre de loisir s'est développé il y a un siècle, alors que s'amorçait un déclin des rôles utilitaires du cheval, avec la triple mécanisation agricole, militaire et des transports. Cela s'est traduit par une diminution drastique du nombre de chevaux et par un renouvellement de leur place dans la société. Aujourd'hui, plus de 70 % sont des chevaux de sport et de loisirs⁸.

L'utilisation du cheval est également un bon révélateur des transformations à l'œuvre dans le monde rural, avec une volonté récente de lui faire jouer un rôle plus important dans les services de proximité et l'entretien des territoires.

La place du cheval dans les sociétés humaines suit donc l'évolution historique des « registres d'utilité », qui valorisent, d'époque en époque, telle ou telle de ses caractéristiques. Son allure et sa docilité en ont fait un des grands animaux les plus proches de l'homme. Et aujourd'hui, comme pour les animaux de compagnie, des questions à connotation anthropomorphique sont débattues autour de la fin de vie des équidés.



Source : Anonyme



Source : Collections du MAAF

4. Lesage M., 2013, « Statut et droits de l'animal d'élevage en France : évolution, enjeux et perspectives », *Analyse* n° 58, Centre d'études et de prospective.

5. Art. 515-14 : « Les animaux sont des êtres vivants doués de sensibilité. Sous réserve des lois qui les protègent, les animaux sont soumis au régime des biens ».

6. Cité dans Chardon H., Brugere H., Rosner P.-M., 2015, *Le bien-être et la protection des animaux, de l'élevage à l'abattoir*, CIV, page 11.

<http://www.civ-viande.org/wp-content/uploads/2015/09/CIV2-VF.pdf>

7. Baldin D., 2007, « De la contiguïté anthropologique entre le combattant et le cheval », *Revue historique des armées* n° 249, pp 75-87.

8. Institut français du cheval et de l'équitation, janvier 2016. Lien : <http://www.haras-nationaux.fr/information/accueil-equipaedia/filiere-economie/chiffres-clés-sur-les-entreprises-ressources-et-territoire/le-chep-tel-equin-francais.html#c45338>

selon des procédures spécifiques, mobilisant des configurations et des acteurs en partie différents. Par exemple, les registres d'expertise dominants renvoient plutôt à l'écologie pour le sauvage, à la zootechnie pour l'élevage et à la médecine vétérinaire de ville pour l'animal de compagnie. Les remarques suivantes sont consacrées aux principales évolutions à l'œuvre pour chacune de ces trois catégories.

2.1 - Un « sauvage » de plus en plus administré

En France, où très peu de zones échappent à l'emprise de l'homme (anthropisation), le « sauvage » est de fait administré. Il est moins un reliquat naturel de la domestication qu'une des voies par lesquelles la société décide avec quelles espèces et comment partager un *domus* élargi au territoire tout entier. La « juste place » des animaux, dans l'organisation sociale de l'espace⁹, est ainsi un enjeu majeur de l'aménagement des territoires, à travers l'aménagement des cohabitations (voir encadré 2). Pour un certain nombre d'espèces considérées comme sensibles, l'avènement des modes de gestion modernes des populations sauvages (suivi par puçage RFID, surveillance satellitaire et gestion « active » de la diversité génétique des populations peu nombreuses), tend à brouiller encore plus la frontière tenue entre mondes sauvages et domestiques.

Un autre élément modifiant notre rapport aux animaux sauvages est l'émergence de la « biodiversité » comme valeur, comme notion scientifique clé et nouveau registre de réflexion sur la « nature ». Le fonctionnement d'un écosystème riche et résilient prime de plus en plus sur la trajectoire des différentes espèces le composant, notamment parce que ce cadre d'intelligibilité permet de mieux comprendre, de façon systémique, les évolutions de ces diverses trajectoires. Alors que

pendant longtemps une hiérarchie entre animaux sauvages existait – selon une logique de protection par segmentation et sanctuarisation d'espaces et d'espèces –, un nouveau paradigme plus intégrateur se fait jour.

2.2 - L'élevage : entre industrialisation du rapport à l'animal et « retour du lien »

C'est dans une autre configuration que se situe l'animal de rente, entretenu principalement pour ses productions, notamment alimentaires. Depuis la deuxième moitié du XX^e siècle, la domestication a évolué, accompagnant les transformations de l'élevage, depuis les exploitations de polycultures-polyélevages, où animaux et paysans habitaient à proximité et travaillaient ensemble, jusqu'aux exploitations actuelles plus spécialisées. On trouve dorénavant souvent sur l'exploitation une seule espèce et même une seule race, avec un grand nombre d'animaux (voir figure 1) gérés par un collectif d'humains de plus en plus réduit (le ratio a été multiplié par 10 en 50 ans pour les bovins¹⁰), conduisant à une promiscuité animale parfois importante, en particulier pour les monogastriques (porcs, volailles, etc.).

L'amélioration génétique et les schémas de sélection animale ont révolutionné le processus de domestication, en s'appuyant sur des technologies de pointe (insémination artificielle, congélation des semences dans un premier temps, génomique aujourd'hui), pour sélectionner de plus en plus rapidement le « trait » souhaité.

Les développements récents de l'élevage et du pâturage de précision conduisent à équiper certains élevages de capteurs, de systèmes d'information et d'outils d'aide à la décision (OAD) permettant de gérer les individus à l'intérieur des lots, là où l'élevage

industriel conventionnel doit souvent se contenter d'un traitement en masse et en moyenne. L'individu ainsi « recomposé », à partir de plusieurs données associées à un identifiant, diffère de l'individu « concret » ayant une relation directe avec l'éleveur dans un cheptel de taille réduite. D'autres évolutions récentes, comme l'automatisation de l'alimentation ou de la traite, vont dans le même sens : celui d'une meilleure connaissance technique du troupeau, d'une plus grande maîtrise de son hétérogénéité, en même temps qu'un éloignement croissant de l'éleveur vis-à-vis de ses bêtes et un agrandissement supplémentaire du troupeau.

Soulignons que ces transformations de l'élevage ne sont pas homogènes, et que les processus d'industrialisation et de technologisation ne sont pas le seul horizon possible¹¹. Des trajectoires différentes co-existent et l'on assiste, dans le même temps, à l'émergence de tendances telles que le retour à des races rustiques (par exemple la Salers) ou l'essor de l'élevage biologique.

Au-delà des éleveurs et des professionnels de la filière, la « relation » la plus fréquente avec les animaux de production est celle qu'implique la consommation de viande découpée. La sociologie économique a décrit la complexité des opérations qui permettent de passer de l'animal entier à la marchandise vendue en supermarché ou en boucherie, en insistant sur les opérations d'évaluation de la

9. Mauz I., 2008, *Les collectifs et leurs natures. Un parcours sociologique, des animaux emblématiques à la biodiversité*, mémoire d'HDR. Lien : <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00371218>

10. Calculs des auteurs à partir des données des recensements agricoles de 1955 et 2010 : <http://www.epslon.insee.fr/jspui/handle/1/22689>

11. Porcher J., 2011, *Vivre avec les animaux. Une utopie pour le XXI^e siècle*, La Découverte.

Encadré 2 - Le loup, archétype des enjeux de cohabitation avec le sauvage

Premier animal domestiqué, le loup a acquis dans l'Occident chrétien une image négative. Sa disparition au milieu du XX^e siècle fut toutefois l'occasion de redécouvrir – en utilisant des mots d'aujourd'hui –, les « services de régulation écologique » qu'il rendait. Inscrit comme espèce protégée dans la convention de Berne ratifiée par la France en 1990, il est revenu à cette même période s'installer sur le territoire métropolitain.

Depuis, son espace tend à s'étendre, occasionnant des dégâts aux troupeaux. Du fait de son statut d'espèce protégée, d'une part, et de sa nature de prédateur d'autre part, le loup suscite des sentiments ambivalents. Ses défenseurs et ses opposants s'affrontent dans de multiples enceintes juridiques, médiatiques et politique.

Son comportement de prédateur vient questionner notre rapport à la souffrance, lorsqu'elle est infligée par un animal à un autre. Sa prédation bouscule aussi les équilibres locaux : pastoralisme, activités de loisir, protection de la nature. Sa propension à ne pas rester à la place où les uns (défen-

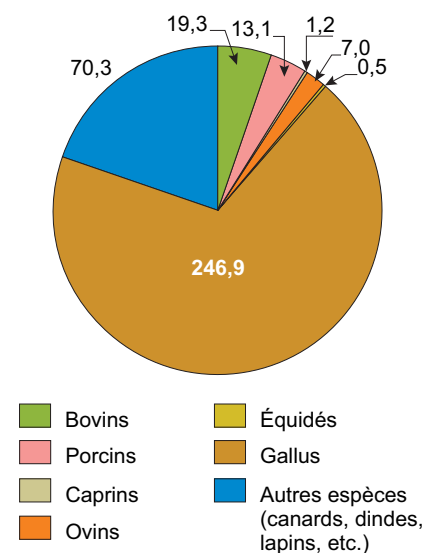
seurs) et les autres (opposants) l'assignent est une preuve de son irréductible animalité : ni « chose » administrée, ni « partenaire » d'un hypothétique contrat territorial.

Le cas du loup questionne sur nos façons de concilier des intérêts et des images contraires à propos d'un même animal. Les ajustements successifs des dispositions réglementaires et des plans d'action publics témoignent de la difficulté à dégager une « volonté générale » sur un sujet si conflictuel.



Source : Collections du MAAF

Figure 1 - Effectifs des animaux de production en 2015 (en millions de têtes)

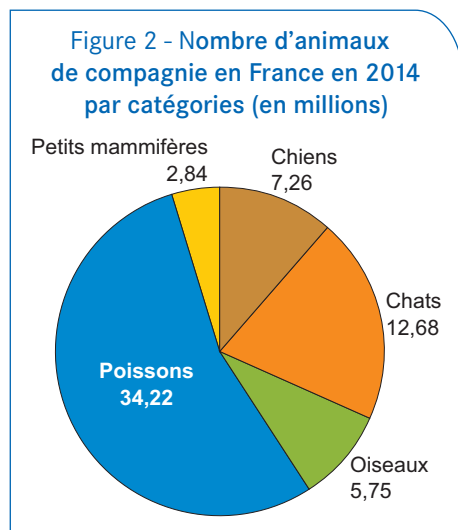


Source : SSP, Statistiques agricoles annuelles, extraction de Disar

qualité des produits qui jalonnent le processus de « désanimalisation » de la viande. Cette relation commerciale s'accompagne aujourd'hui d'une volonté de développer des circuits courts, qu'il s'agisse d'achats directs en ferme ou sur marchés de producteurs. Dans le même sens, les signes de qualité (label rouge, produits bio) mettent l'accent sur les conditions d'élevage (plein air) et contribuent à retisser le lien entre viande et animal.

2.3 - L'animal familier, au cœur des mutations en cours ?

Si le concept « d'animal familier » est ancien, la tendance consistant à accepter dans la maison des animaux, pour le seul bénéfice de leur compagnie, a commencé à se développer à grande échelle à partir de la deuxième moitié du XIX^e siècle, comme en témoigne l'installation de cabinets vétérinaires canins à cette période¹². En 2014, on compte 63 millions d'animaux de compagnie (26 millions en 1988)¹³, présents dans près d'un foyer sur deux (voir figure 2).



Source : Facco/TNS - Sofres, enquête 2014
<http://www.petmarketmagazine.com/IMG/pdf/marche-3.pdf>

Encadré 3 - Les palmipèdes gras, entre terroir et exigences sociétales nouvelles

Les palmipèdes gras (canards, oies) sont élevés pour produire un aliment festif typiquement français : le foie gras. Mais le mode de production par gavage est décrié au niveau européen et à l'international, du fait d'une sensibilité croissante au bien-être animal. Une recommandation sur le sujet, du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne, de juin 1999¹⁸, a conduit plusieurs pays de l'Union à interdire le gavage

forcé sur leur territoire. La question fait également débat en France : des associations militent pour l'interdiction du gavage et une proposition de loi en ce sens a été déposée en janvier 2016¹⁹. Le gavage est symptomatique de l'inscription, sur l'agenda politique, des enjeux de bien-être animal et de droit des animaux, qui viennent de plus en plus impacter les élevages et les filières, industrielles ou non.



Source : Collections du MAAF



Source : Babilé R., s.d., « Facteurs de production influençant le qualité des foies gras », <http://www.avicampus.fr/PDF/PDFzoot/gavageBabile.pdf>

Une véritable économie dédiée à accompagner cette tendance, pour satisfaire des clients toujours plus exigeants. Toute une industrie de services à l'animal se déploie, allant bien au-delà des traditionnels vétérinaires urbains : salons de toilettage, psychologues, salles de sport et centres de thalassothérapie pour animaux. Cette nouvelle économie accompagne et renforce en retour l'anthropomorphisation de ces animaux, ce qui perturbe la séparation occidentale entre espèce humaine et règne animal. Des recherches en sociologie et en éthologie¹⁴ aboutissent au constat d'une « montée en personnalité » de certains animaux, au contact de l'homme, par exemple dans le cadre des nouvelles thérapies par le contact animalier (zoothérapie)¹⁵.

Si la frontière se trouble entre animaux familiers et humains, elle tend en revanche, selon Jean-Pierre Digard¹⁶, à se renforcer

12. Digard J.-P., 1990, *L'homme et les animaux domestiques. Anthropologie d'une passion*, Fayard ; Baratay E., 2003, *Et l'homme créa l'animal. Histoire d'une condition*, Jacob O. ; Baldin D., 2014, *Histoire des animaux domestiques, XIX^e-XX^e siècle*, Éditions du Seuil.

13. Cette augmentation importante est principalement due à l'augmentation du nombre de poissons en aquarium, Herpin N, Grimler G. et Verger D., 1991, « Les français et leurs animaux familiers : des dépenses en forte hausse », *Économie et statistique*, 241, pp. 53-63. Lien : https://www.epsilon.insee.fr/jspui/bitstream/1/20515/1/estat_1991_241_5.pdf

14. Lestel D., 2004, *L'animal singulier*, Éditions du Seuil.

15. Michalon J., 2014, *Panser avec les animaux. Sociologie du soin par le contact animalier*, Presses des mines.

16. Digard J.-F., 1999, *Les Français et leurs animaux, éthologie d'un phénomène de société*, Hachette.

17. Larrère C., Larrère R., 1997, « Le contrat domestique », *Le courrier de l'environnement de l'Inra*, 30, pp. 6-17. Lien : <http://www7.inra.fr/lecourrier/assets/C30Larrere.pdf>

18. Comité permanent de la convention européenne pour la protection des animaux dans les élevages, décembre 2001, recommandations concernant les canards domestiques. Lien : <https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?id=261543&Site=COE>

19. Assemblée nationale, janvier 2016, Proposition de loi visant à interdire le gavage des palmipèdes pour la fabrication de foie gras. Lien : <http://www.assemblee-nationale.fr/14/propositions/pion3438.asp>

entre animaux de rente et animaux de compagnie, les premiers étant réifiés, les seconds anthropomorphisés. La hiérarchisation des animaux a toujours existé, mais les critères qui la fondent ne sont pas immuables. Plusieurs tendances pourraient conduire à lisser ces différences de rang. Catherine et Raphaël Larrère considèrent ainsi que la question du bien-être des animaux de production trouve (pour partie) son origine dans la montée en considération des besoins des animaux de compagnie¹⁷.

Le rapport Homme-Animal est divisé en enjeux propres à ces trois catégories, avec à chaque fois des corps administratifs (ministère de l'Agriculture, ministère de l'Environnement), des professionnels (éleveurs, gestionnaires de parcs, animaleries) et des associations spécialisées. Cette séparation marquée des espèces, des statuts et des problématiques pourrait conduire à un éclatement croissant de la « question animale » selon des logiques sectorielles centrifuges.

En contrepoint, des passerelles, des influences réciproques et des tendances globales conduisent à dépasser cette segmentation. On peut citer comme exemples les « nouveaux animaux de compagnie » (NAC) provenant d'espèces sauvages ou le réensauvagement de certaines espèces comme le chat haret. Des acteurs, chercheurs, militants, philosophes, contribuent aussi à poser de manière unifiée et englobante le rapport Homme-Animal, par delà les catégories usuelles et les constats particuliers. Les discours des médias vont dans le même sens, insistant souvent sur les fondements globaux de la condition animale. Diverses tendances concourent donc à une certaine érosion des clivages internes au règne animal.

L'évocation de ces tendances passées et de ces problématiques plus récentes témoigne de l'importance du sujet, de ses liens avec les enjeux alimentaires, économiques, environnementaux, sanitaires, etc., et de son évidente sensibilité dans les prochaines années. Une prochaine note, résolument prospective, présentera cinq scénarios possibles d'évolution du rapport Homme-Animal.

**Madeleine Lesage, Florent Bidaud,
Pierre Claquin**
Centre d'études et de prospective

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
 Secrétariat Général
 Service de la statistique et de la prospective
 Centre d'études et de prospective
 3 rue Barbet de Jouy
 75349 PARIS 07 SP
 Sites Internet : www.agreste.agriculture.gouv.fr
www.agriculture.gouv.fr

Directrice de la publication : Béatrice Sédillot

Rédacteur en chef : Bruno Héralut
 Mel : bruno.herault@agriculture.gouv.fr
 Tél. : 01 49 55 85 75

Composition : SSP Beauvais
 Dépôt légal : À parution © 2016